

## L'ajournement

Comme le Canada avait exprimé l'avis que les Palestiniens devraient être représentés à Genève, j'ai demandé au ministre comment il envisageait que cela se fasse. Tous les États arabes y compris le royaume hachémite de Jordanie ont convenu de désigner l'OLP comme porte-parole des Palestiniens. Ceux qui sont sous l'occupation militaire des Israéliens ou dans les camps isolés et lugubres du Moyen-Orient n'ont aucune institution pour les représenter. Comment le Canada peut-il accepter qu'ils soient représentés par la Jordanie? La Jordanie a elle-même convenu que l'OLP devrait aller à Genève. Pensons-nous qu'ils devraient être représentés. Par Israël? Il serait étrange que le ministre ait voulu exalter le droit de conquête à une assemblée des Nations Unies et je ne peux croire que c'est cela qu'il ait voulu dire.

Comme les dirigeants israéliens ont déclaré qu'ils ne négocieraient jamais avec l'OLP, que signifie la déclaration du ministre selon laquelle Israël est l'une des parties qui doit avoir son mot à dire sur la représentation des Palestiniens à Genève?

Si l'on accorde à Israël le pouvoir de rendre cette décision, il est clair que les Palestiniens ne seront pas représentés. Si l'on ne reconnaît pas la cause palestinienne, je crains qu'il n'y ait jamais de paix au Moyen-Orient. Israël n'a pas intérêt à ce que l'on assiste à une nouvelle escalade et que cette animosité aiguë se poursuivre. Il se pourrait fort bien que la déclaration du ministre, à certains points de vue plus pro-israélienne que celle des États-Unis, ne soit pas si utile à long terme.

La situation au Moyen-Orient est trop complexe pour qu'on puisse y proposer des solutions simples. Je crois toutefois qu'il nous faut voir en face certaines réalités. Lorsqu'ils ont accepté de s'asseoir à la même table qu'Israël à Genève, les États arabes voisins ont fait preuve d'un réalisme auquel ils se dérobaient depuis longtemps. En se rendant à la conférence, ils reconnaissent Israël *Ipsa facto*. En dépit de toutes les agonies des années quarante, du manque de consultation avec les Palestiniens, du terrorisme, de la violence, je crois que les Arabes doivent maintenant voir la réalité en face et reconnaître l'existence de l'État d'Israël.

De leur côté, les Israéliens doivent reconnaître qu'ils n'ont pas droit aux frontières de leur choix. Plus fondamentalement encore, il leur faut reconnaître les Palestiniens comme un peuple. Les Nations Unies qui ont créé Israël ont aussi créé une nouvelle Palestine. Le Canada, a titre de pays membre des Nations Unies, a une certaine responsabilité, et j'ai été surpris qu'il se soit opposé à accorder le statut d'observateur à un peuple dont le destin fut si tragiquement modifié par les Nations Unies en 1948. Si ce n'est pas un État, comment un peuple pourra-t-il se faire entendre au forum international qui a si cyniquement décidé de son sort il y a 26 ans? Il ne faut pas oublier qu'on n'entendait pas parler des Palestiniens en 1948. Devons-nous continuer à agir comme s'ils n'existaient pas, ils n'existaient pas en fait quand Israël a été fondé.

Je termine en réclamant encore qu'on adopte une attitude plus ouverte, qu'on reconnaisse que, même si la résolution 242 des Nations Unies préconise une situation qui aiderait Israël, elle traite aussi de territoires et de droits

[M. Macquarrie.]

d'autres peuples. Jusqu'à ce que nous ayons un meilleur esprit de compassion, de réalisme, de justice et de modération, cette région tourmentée menacera les peuples de cette région même et du monde entier.

La situation au Moyen-Orient est très délicate et pourrait exploser. C'est une région au sujet de laquelle nous devons tous éternellement et énergiquement chercher des apports utiles. Dans l'atmosphère tourmentée entourant cette question redoutable, il y a, à l'occasion, des apports et des expressions de sentiments qui ne sont pas utiles. Bien que je n'ai eu que des sentiments de bienveillance à l'endroit d'Israël où j'ai été si bien reçu il y a quelques années, je crois que les menaces de guerre nucléaire de son président ont été regrettables. Malheureuse aussi est la tendance à dénigrer et à ridiculiser les pays composant la majorité qui a voté en faveur du statut d'observateur aux Nations Unies.

Pas un seul instant n'accuserais-je le ministre ou son secrétaire parlementaire de se prêter à une dialectique aussi diabolique, mais je déplore l'attitude de ceux qui se moquent de la majorité en n'y voyant qu'une union d'Africains, d'Arabes et d'Asiatiques. Un tel élitisme raciste est tout à fait l'opposé de ce que devraient défendre les Nations Unies et devrait répugner à tous les internationalistes libéraux.

J'espère fermement que la raison et non le racisme prévaudra et que, comme le dit le psaume de David, la miséricorde et la vérité seront réunies. Pour terminer, j'espère que le Canada prendra position.

**M. Herb Breaux (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je dois dire en commençant que je n'ai aucune difficulté à partager les sentiments que mon ami le représentant d'une province voisine a exprimés dans la première partie de son discours au sujet des Palestiniens. Je puis dire à la Chambre et au député que bien des représentants de ce côté-ci également partagent ces sentiments. Je ne vois aucune difficulté à concilier la proposition du gouvernement sur cette question avec les sentiments du député selon lequel il faudrait faire preuve de compréhension et de compassion envers les Palestiniens.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a indiqué dans sa réponse au député le 26 novembre—pour reprendre ses paroles—qu'il est évident que, si Israël ne participe pas à la désignation des parties avec lesquelles il négociera ou prévoit négocier, il y a peu de chances d'arriver à un règlement négocié au Moyen-Orient. Nous devons comprendre que la question en jeu est la négociation d'un règlement pacifique. Tout règlement pacifique à ma connaissance suppose la négociation.

La question de savoir quel groupe, organisme ou association représentera les Palestiniens doit être réglée par les parties directement en cause. Il semble évident et raisonnable que toutes les parties concernées par le règlement du conflit doivent reconnaître le droit de négocier des autres parties et, à mon avis, il est essentiel qu'elles le fassent. Autrement, on ne pourrait pas raisonnablement espérer un règlement pacifique, qui, par définition, ne peut qu'être obtenu par la négociation.